



FEDERATION FRANCAISE de PARACHUTISME

CONSEIL TECHNIQUE PERMANENT

CIRCULAIRE "SECURITE"

N° 9

Jean COUPE

V.Réf. :

N.Réf. JC/fs.88/1386

DATE 20 DECEMBRE 1988

PARIS, le 20 DEC. 1988

OBJET RISQUE DE BLOCAGE DU CABLE DE COMMANDE D'OUVERTURE D'UN
COMPARTIMENT DE PLIAGE DE VOILURES DE SECOURS

MATERIELS OU TECHNIQUES CONCERNES

EQUIPEMENT MODULE DE LA STE PARACHUTE SHOP

TEXTE

Comme suite au message diffusé par la fédération, veuillez trouver au verso de la présente circulaire, le dessin précisant la position correcte de la boucle terminale du câble de la commande manuelle d'ouverture.

L'évolution du matériel MODULE permettant d'éliminer le risque d'un mauvais montage a été demandée à l'industriel.

Les matériels en service devront recevoir la modification proposée par l'industriel.

Les matériels en fabrication seront conçus pour éliminer ce risque.

DECISION FEDERALE

Les propriétaires d'équipements MODULE doivent contacter "PARACHUTE SHOP" pour remise à hauteur de leurs matériels, ou demander la note technique de modification si celle-ci doit être effectuée par un atelier agréé.

Christian BERNACHOT
Directeur Technique National

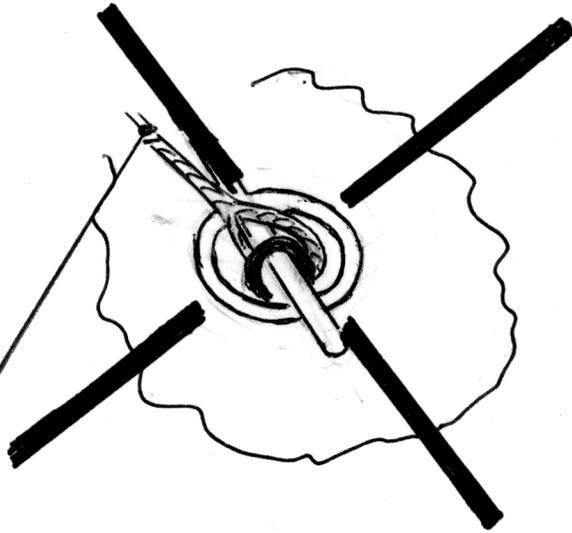
DATE D'APPLICATION : Dès réception de la présente circulaire.

DIFFUSION : Tous les Directeurs Techniques avec affichage dans les Centres Ecoles de Parachutisme.

Président FFP - DTN - Membres du CTP - C.T.R. - MM. TOURNIER et CHALOIN

Sté PARACHUTE SHOP

Mauvaise disposition
Boucle engagée
dans l'oeillet



Câble
de la
Commande
Manuelle
d'ouverture
compartiment
secours

Bonne disposition
Boucle placée
en dehors de
l'oeillet

